

ACTIFERM ORGANIC

NUTRIMENT ORGANIQUE POUR UNE NUTRITION REGULIERE ET COMPLETE DES LEVURES

CARACTERISTIQUES - PROPRIETES

ACTIFERM ORGANIC est un nutriment utilisée au cours de la fermentation alcoolique et formulé uniquement à partir de levures inactivées spécifiques riches en éléments nutritifs. C'est une source de nutriments naturelle puisqu'elle constitue la flore des moûts et des vins.

Cette formulation apporte tous les nutriments nécessaires aux levures : l'azote assimilable (par l'intermédiaire des acides aminés, des levures inactivées), les vitamines et oligo-éléments, les facteurs de survie tels que les lipides.

Contrairement à l'azote inorganique, les levures inactivées d'**ACTIFERM ORGANIC** relarguent les nutriments de manière régulière tout au long de la FA, évitant ainsi les pics de température, les fermentations tumultueuses, responsables de fin de FA difficiles.

ACTIFERM ORGANIC active aussi efficacement la FA que du DAP (Fig.1a). En revanche, une nutrition raisonnée sous forme d'azote organique conduit à des vins de meilleure qualité organoleptique. La production d'H₂S est limitée et la production d'esters d'acides gras et d'esters d'acétates aux odeurs complexes de fruits est plus importante. Cela se ressent sur la dégustation (Fig.1b).

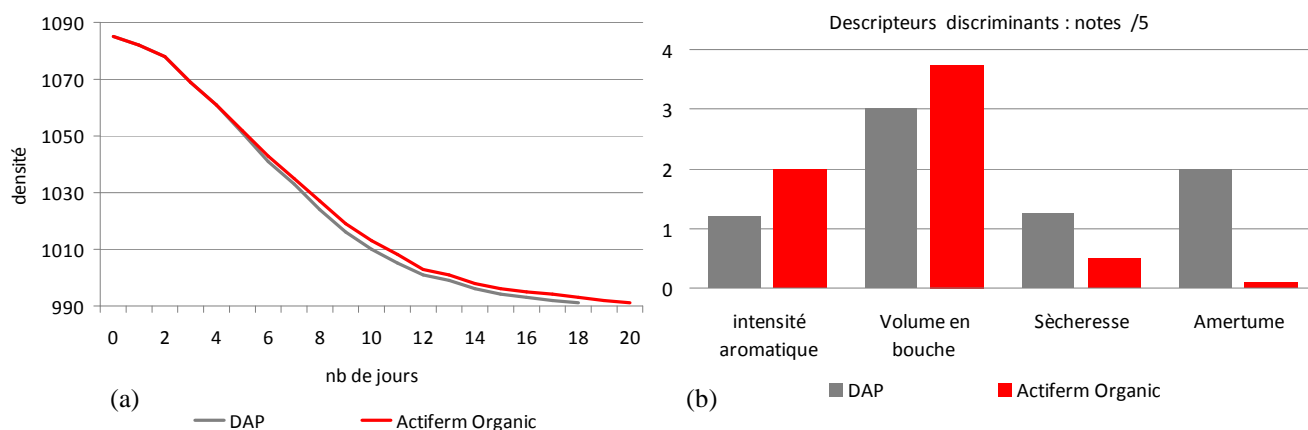


Fig. 1 : Essai Sauvignon Blanc – 2010 : N ass : 70 mg/l – Turbidité 80 NTU – pH 3,3

Comparaison de l'effet de 25 g/hL de DAP ajouté au levurage et de 40 g/hL d'Actiferm Organic apporté en deux fois au levurage et à mi FA sur la cinétique de FA d'un mout carencé (a) et sur la dégustation (b).

APPLICATION

Produit pour usage œnologique et industries agro-alimentaires

Conforme à la réglementation en vigueur.

L'utilisation d'Actiferm Organic est recommandée pour améliorer la fermentation des moûts peu ou moyennement carencés en azote.

MODE D'EMPLOI

Dissoudre **ACTIFERM ORGANIC** dans 10 fois son poids d'eau ou de moût et incorporer au moût au cours d'un remontage d'homogénéisation.

Apporter **ACTIFERM ORGANIC** à 20 g/hL au levurage.

En cas de ralentissement de la FA, compléter avec un deuxième ajout à 20 g/hL à mi FA.

LEGISLATION

- **ACTIFERM ORGANIC** est composé de levures inactivées spécifiques
- Utilisation selon la législation en vigueur
- Dose maximum légale : 40 g/hL

CONDITIONS DE CONSERVATION

- Emballage plein scellé d'origine, à l'abri de la lumière dans un endroit sec et exempt d'odeur.
- Emballage ouvert : à utiliser rapidement.
- A utiliser de préférence avant la DLUO inscrite sur l'emballage.

REFERENCES

Manginot, Sablayrolles, J.-M., Roustan, & Barre, P. 1997. Evaluation of nitrogen need of yeast strains under enological conditions during the stationary phase. *Enzyme and Microbial Technology*, 20.